

CAP des conservateurs généraux-7 mai 2009

Abrogation du décret 2009-207

Les représentants des personnels à la CAP des conservateurs généraux réunie le 7 mai 2009 exigent l'abrogation du décret 2009-207 du 19 février 2009 qui vide de tout son sens le décret constitutif du SCD et du SICD 85-694 du 4 juillet 1985 modifié comme préalable à l'ouverture d'une négociation avec les organisations syndicales.